

Quartiers de Pouilly - Classement de voies dans le domaine public communal

Madame Durnerin, au nom de la commission de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition de voies situées dans les quartiers de Pouilly et d'engager les formalités administratives préalables à leur classement dans le domaine public communal.

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 20 septembre au 4 octobre 2006 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de classer dans le domaine public communal les voies suivantes, représentées sur le plan ci-joint :

- rue Georges Simenon
- rue Georges Bernanos
- avenue Albert Camus
- allée Pierre Meunier (partie)
- rue Jean Giono
- rue Saint-John Perse
- allée Marcel Aymé
- boulevard Winston Churchill (partie)
- rue René Char (partie)
- rue Pierre Mendès France
- rue Marguerite Yourcenar
- allée Félix Eboué (partie)
- rue Alphonse Daudet (partie)
- allée Jean Giraudoux (partie)
- rue André Gide
- boulevard Montaigne (partie)
- rue Henri Matisse
- rue Pierre Joseph Magnin (partie).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider le classement dans le domaine public communal des voies proposées ;

2° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Mme DURNERIN - Rapport 14.

Lecture de la délibération.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des observations ? Non.

Rapport adopté.